



Union des Syndicats de l'Écologie et de l'Équipement

USEE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

SECTEUR EXPLOITATION

Le point sur la bonification du service actif

Une revendication portée par la CFDT serait-elle en voie d'obtenir satisfaction ?

Le 15 octobre dernier, le ministre du MEEDDAT a écrit au ministre du Budget et de la Fonction Publique pour lui demander une bonification d'ancienneté de 1/5^{ème} des années de service actif dans la limite de 5 ans et à condition d'avoir accompli au moins 15 ans de service actif pour les agents et chefs d'équipe d'exploitation

Un dossier en date du 18 septembre, élaboré en concertation avec les organisations syndicales, dans le cadre du groupe de travail pénibilité, accompagne son courrier.

Celui-ci argumente cette demande (pénibilité, dangerosité, espérance de vie moindre, durée de retraite réduite, équité avec d'autres fonctionnaires...) et propose une modification du code des pensions des personnels de l'État, au bénéfice des agents et chefs d'équipe d'exploitation.

Une intervention CFDT pertinente et efficace !

La CFDT s'est aperçue que cette modification, telle qu'elle était rédigée à l'origine, excluait les agents et chefs d'équipe qui accédaient à la catégorie « B » par concours ou promotion.

Le 9 septembre 2008, la CFDT a donc écrit au Directeur des Ressources Humaines afin de réparer cette injustice par l'ajout de la phrase suivante :

« la même bonification est également applicable aux fonctionnaires qui ont accompli au moins quinze ans de services effectifs en cette qualité dans le corps des personnels d'exploitation ».

Le DRH a donné raison à la demande CFDT et l'ajout a été intégré.

Cela a quelque peu ralenti la procédure, mais ça en valait la peine !

Pour autant, il faut attendre la réponse du ministre du budget, et là, ce n'est pas gagner ! Une mobilisation en perspective ?

A suivre....